

Mot du Maire

Chères Pinoises, chers Pinois,

Je souhaite tout d'abord revenir sur le dossier Bélenos – recherches minières sur le territoire de Le Pin. Après plusieurs échanges avec les autres communes concernées et une réflexion au sein du conseil municipal, à l'unanimité, il a été décidé de ne pas autoriser de prospections minières sur les terres propriété de la commune. Comme le rappelle la préfecture du Maine et Loire en charge de ce dossier, l'accès aux parcelles concernées par les recherches de substances minérales ne peut intervenir qu'après accord de leurs propriétaires. N'hésitez pas à prendre des renseignements en mairie.

Je tiens à vous remercier, du fond du cœur, pour votre présence nombreuse lors de la cérémonie des vœux du 25 janvier dernier. Ces moments resteront pour moi des instants précieux. Merci également à toutes celles et ceux qui ont participé à l'inauguration de l'Espace de la Chasnerie le 7 février, un temps fort, chargé d'émotion et de fierté collective.

Après deux mandats en tant que maire, c'est avec beaucoup de reconnaissance que je me tourne vers vous. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années. J'ai exercé cette fonction avec engagement, sincérité et plaisir, toujours animé par l'intérêt général pour notre commune. Les rencontres, les échanges, les projets menés ensemble resteront gravés en moi, et j'en garderai de très beaux souvenirs. Je pars aujourd'hui serein pour l'avenir de notre commune, convaincu que des projets continueront à voir le jour au service des habitants.

Grand merci à l'engagement des élus qui m'ont accompagné et au travail quotidien du personnel communal. Je tiens à saluer sincèrement ce binôme formé au service de notre commune. Grâce aux élus et aux employés communaux, nos projets avancent avec sérieux et efficacité.

De plus, je tiens à souligner la bonne collaboration avec l'école, les enseignants, les parents et tous ceux qui participent à l'éducation de nos enfants. Leur avenir a toujours été une priorité.

Je remercie également chaleureusement les bénévoles des associations, de la bibliothèque, et plus largement toutes celles et ceux qui s'investissent pour proposer des services associatifs et animer la vie locale.

Merci aussi aux commerçants, entreprises, artisans et agriculteurs, qui font vivre et dynamisent notre commune rurale au quotidien.

Il y a eu des élus avant moi, il y en a eu avec moi, et il y en aura encore demain, pour continuer à assurer la vie et l'avenir de notre belle commune.

Je quitte cette fonction avec émotion et heureux d'avoir servi Le Pin.

Grand merci aux Pinoises et Pinois,

Maxime Poupart



Vie municipale

État civil 2025*

Naissances

(7 naissances au total)

21 février	Westley FOUCHER
20 mai	Michel-Clément DEBOEUF
9 octobre	Julia OUAROUF
22 novembre	Valentina MIANI



Mariages

(0 mariage au total)



Décès

28 janvier	Eugène POUPART - 86 ans
13 avril	Zofia SLEMBARSKA épouse CHÉHÈRE - 71 ans
19 septembre	Maurice DEZALLEUX - 66 ans
15 octobre	Maurice BEAUDOIN - 95 ans
19 octobre	Raymond RIGAULT - 89 ans



En 2025, il y a eu 4 décès hors commune (domicilié à Le Pin et décédé à l'extérieur ou ayant résidé sur la commune pendant plusieurs années) et 1 décès sur la commune.

* Seuls les événements pour lesquels les intéressés et les familles ne se sont pas opposés, sont publiés.

Fermeture de l'Agence Postale Communale

l'Agence Postale Communale sera fermée au public pour congés :

• du lundi 20 avril au samedi 25 avril 2026
inclus



Location appartement

Appartement au 1^{er} étage de type 3 non meublé comprenant :

2 chambres, cuisine/séjour, salle de bain, toilettes et lingerie

Surface : 80m2 environ

Loyer : 365,09 € mensuel

DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) de classe D

Disponible au 1^{er} mai 2026

S'adresser à la mairie : 02.40.97.02.54



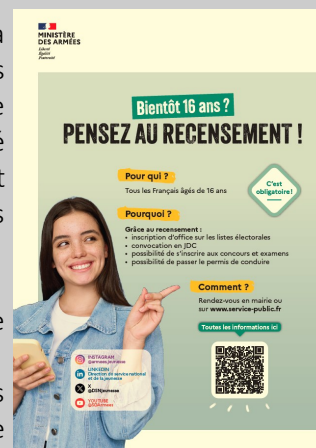
Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer obligatoirement dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie remet alors une attestation de recensement. Le jeune recensé reçoit sa convocation à la journée défense et citoyenneté environ 1 an après la date du recensement en mairie. Si la démarche de recensement est possible jusqu'à 25 ans, un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes.

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie du lieu de domicile.

Pour accomplir la démarche, le jeune doit se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille.

Il recevra un ordre de convocation lui apportant toutes les précisions nécessaires au plus tard dix jours avant la date JDC fixée, soit par courrier postal soit dans son espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.



Retour en images sur les temps forts de janvier et février



Mardi 6 janvier

La commune s'est réveillée sous un *joli manteau blanc*.



Dimanche 25 janvier

Dernière *cérémonie des vœux* du mandat 2020-2026.
Merci à toutes et tous pour votre présence.



Inauguration de l'Espace de la Chasnerie

Le samedi 7 février dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer l'Espace de la Chasnerie, après plusieurs mois de travaux.

Samedi 7 février

Un lieu moderne et convivial, pensé pour répondre aux besoins des enfants, des familles et des associations de notre commune.

Ce moment fut l'occasion de remercier tous nos partenaires : l'État, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Loire-Atlantique, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et l'ADEME.

Merci à toutes les personnes présentes lors de cette inauguration et à celles qui ont contribué à la réalisation de ce beau projet !

Relevé de décisions

Conseil Municipal du 23 janvier 2026

PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DIT PERMIS « BÉLÉNOS »

Un arrêté ministériel du 3 décembre 2025 a accordé à la société **Breizh Ressources** un permis exclusif de recherches minières, dit permis « Bélénos », sur un vaste territoire couvrant plusieurs communes de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

Ce permis autorise des recherches sur de nombreux métaux et terres rares, dans un cadre réglementaire strict, intégrant notamment la protection de l'eau potable, des zones humides, des espaces naturels sensibles et la nécessité de l'accord des propriétaires fonciers pour toute intervention.

Les élus ont toutefois rappelé que les communes concernées n'avaient pas été consultées en amont par l'État et que ce projet suscite des inquiétudes légitimes chez de nombreux habitants.

À l'unanimité, le Conseil municipal a décidé :

- De prendre acte de la décision de l'État,
- De refuser l'accès aux parcelles communales pour toute exploration liée au permis « Bélénos ».

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DU PAYS D'ANCENIS – AVIS SUR LE PROJET

Le Conseil municipal a rendu un **avis favorable** sur le projet de **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Ancenis**, document stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années.

Ce projet vise à :

- Organiser le développement du territoire de manière équilibrée,
- Préserver les espaces agricoles et naturels,
- Maîtriser l'urbanisation et la consommation de foncier,
- Accompagner le développement économique et l'accueil de nouveaux habitants.

Le SCoT prévoit notamment l'accueil d'environ **12 000 habitants supplémentaires d'ici 2046**, tout en renforçant les centralités, en favorisant le renouvellement urbain et en intégrant pleinement les enjeux environnementaux et climatiques.

Le Conseil municipal a approuvé ce projet à l'unanimité.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE (CAUE) – PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉFLEXION PRÉALABLE À L'ÉVOLUTION DU BOURG

Afin d'anticiper l'évolution du bourg et d'améliorer le cadre de vie, le Conseil municipal a décidé de se faire accompagner par le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique**.

Cet accompagnement permettra de mener une réflexion globale sur plusieurs secteurs stratégiques du bourg, en bénéficiant d'un regard extérieur et de compétences pluridisciplinaires (urbanisme, paysage, architecture).

À l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de valider :

- Le principe de cet accompagnement,
- Le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE.

RESTAURATION DE REGISTRES ANCIENS

La commune est responsable de la conservation de ses archives, notamment des registres anciens d'état civil. Afin de préserver ce patrimoine, le Conseil municipal a décidé de faire restaurer **trois registres anciens** par un atelier spécialisé.

Le montant de la restauration s'élève à **1 683,11 € HT**. Une demande de subvention sera déposée auprès de la **Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)** pour accompagner financièrement cette opération.

Décision adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Après examen des demandes et avis favorable de la commission compétente, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions pour l'année 2026 aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION ACCORDÉ
UNC – LE PIN	500,00 €
FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN	500,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE – LE PIN	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES – LE PIN	500,00 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ENSEIGNEMENT LIBRE – LE PIN	500,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU PIN – LE PIN	500,00 €
LES ALGUES – GYM – CANDÉ	40,00 €
ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DEPARTEMENTALE 44	100,00 €
L'OUTIL EN MAIN	150,00 €
POLY-SONS - TEILLÉ	2170,00 €
AGEM – VALLONS-DE-L'ERDRE	140,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Afin de permettre la poursuite des équipements et services communaux, le Conseil municipal a voté les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,16 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,45 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,57 %

ACQUISITION PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N°1177 POUR PARTIE N°1085 N°451 POUR PARTIE

Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles cadastrées (section E n° 1177 pour partie, 1085 et 451 pour partie), situées en zone Ue (activité économique) du plan local d'urbanisme.

Cette acquisition, réalisée au prix de 5,00 € par mètre carré, permettra de conforter la maîtrise foncière de la commune sur un secteur stratégique pour le développement économique.

La commune prendra en charge :

- Les frais de bornage,
- Les frais notariés.

POLLENIZ – LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES :

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques et de la protection des milieux naturels, la commune agit en lien avec POLLENIZ, organisme spécialisé dans la lutte contre les nuisibles.

Afin de tenir compte de l'augmentation des frais supportés par les piégeurs, le Conseil municipal a décidé de revaloriser l'indemnité par capture :

→ la prime passe de 3,00 € à 3,50 € par rongeur capturé.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 10 mars 2026 à 20h00.

Retrouvez l'ensemble des décisions du Conseil Municipal sur notre site Internet : <https://lepin.fr>

CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

📍 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN

✉ accueil@lepin.fr

☎ 02 40 97 02 54

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h

Mercredis semaines paires de : 9h – 12h

Samedis semaines impaires de : 9h – 12h

f Commune LE PIN - Facebook

🌐 <https://lepin.fr>

Retour sur des événements passés



Après-midi jeux de société

Petit retour en photo sur l'après-midi jeux qui a réuni 10 enfants le 28 janvier dernier à la bibliothèque. Toujours aussi convivial et sympathique de partager ces moments ludiques !



Les Petits Lecteurs

Les 3 séances des Petits Lecteurs sur le thème "Attention aux dinos !"

Les mercredis 4 et 11 février, 70 adultes et enfants se sont réunis pour partager de beaux moments autour d'histoires de dinosaures.

Une fois encore, petits et grands ont profité d'un décor exceptionnel, les transportant au temps des géants préhistoriques.

Un grand merci à nos bénévoles pour leur engagement !

Les Petits Lecteurs



Les prochains rendez-vous des Petits Lecteurs auront lieu à la bibliothèque :

- Le mercredi 1^{er} avril à 10h
- Le mercredi 8 avril à 10h et 15h

Une heure de conte sur le thème « **Plumes et Cie** »

Animation gratuite, sur inscription uniquement au 02.40.97.37.26 ou en ligne sur bibliofil.pays-ancenis.com

Les après-midi jeux

Les bénévoles de la bibliothèque organisent des après-midi jeux de société **8-12 ans** à la bibliothèque **de 15h30 à 17h30** :

- Le mercredi 1^{er} avril
- Le mercredi 20 mai

Animation gratuite, sur inscription sur bibliofil.pays-ancenis.com



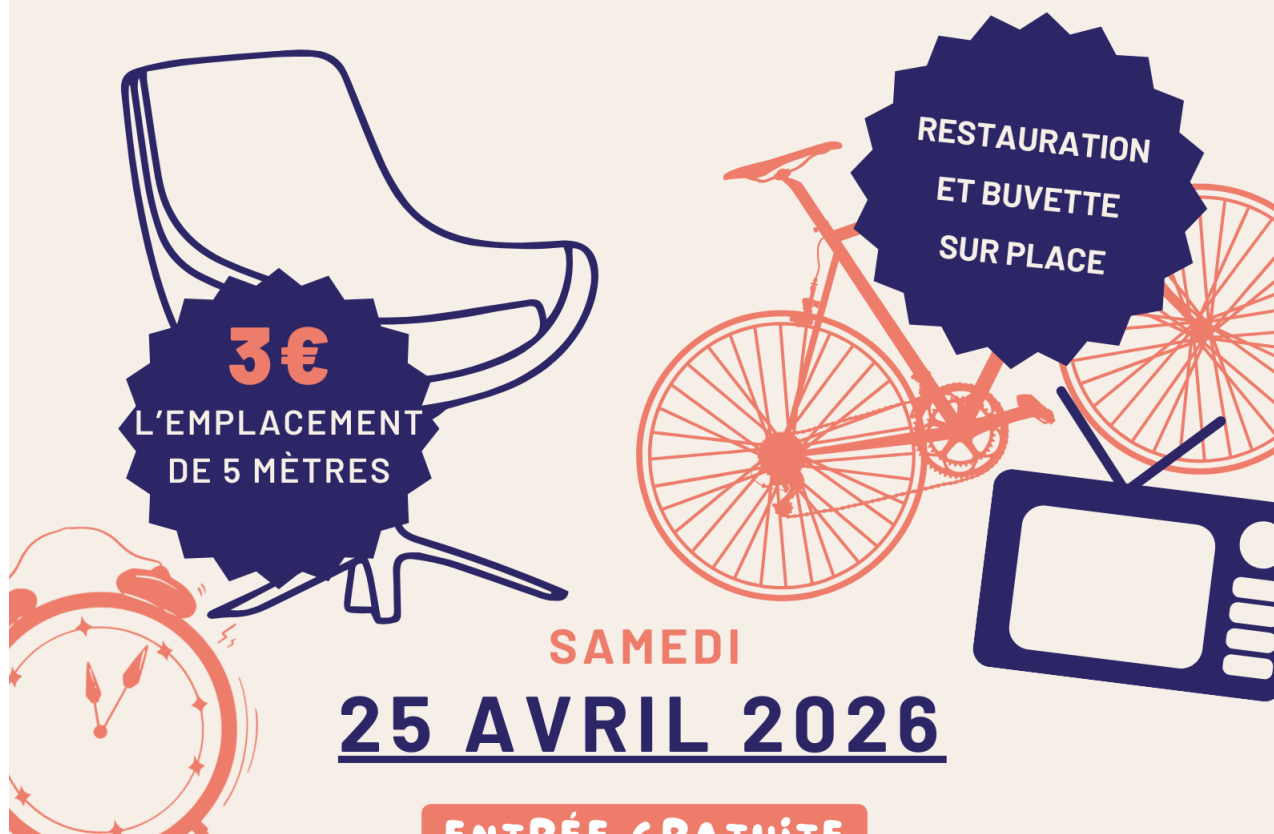
Calendrier des manifestations 2026

MARS		
Samedi 28	Soirée tartiflette - Vritz	FCVLP
AVRIL		
Vacances de printemps du 11/04 au 27/04		
Mercredi 1er	Les petits lecteurs "Plumes et Cie" 10h	Bibliothèque
Mercredi 1er	Après-midi jeux 8-12 ans	Bibliothèque
Vendredi 3	Boum de l'école	APEL / OGE
Samedi 4	Boum adulte	APEL / OGE
Mercredi 8	Les petits lecteurs "Plumes et Cie" 10h et 15h	Bibliothèque
Du 23 au 26	Enduro carpes	Carp'o Pin
MAI		
Ven 8 et Sam 9	Concours de pêche au brochet	Carp'o Pin
Mercredi 20	Après-midi jeux 8-12 ans	Bibliothèque
JUIN		
Mercredi 10	Les petits lecteurs "Aventures dans la jungle" 10h et 15h	Bibliothèque
Vendredi 12	Assemblée générale	FCVLP
Mercredi 17	Les petits lecteurs "Aventures dans la jungle" 10h	Bibliothèque
Dimanche 21	Pin'tervilles	Foyer des Jeunes
Dimanche 28	Kermesse	APEL / OGE
JUILLET		
Vacances d'été le 04/07		
Vendredi 3	Soirée conviviale gourmande "Apportez vos couverts"	Municipalité
AOÛT		
SEPTEMBRE		
Rentrée des élèves le 01/09		
Samedi 5	Marche gourmande - Saint-Sulpice-des-Landes	FCVLP
Dimanche 20	Bœuf au foin	Comité des Fêtes
OCTOBRE		
Vacances de la Toussaint du 17/10 au 02/11		
Samedi 3	Oktober PIN'te	Comité des Fêtes / Foyer des Jeunes
Dimanche 11	Marche pour Octobre Rose (soutien de l'Apel, Comité des Fêtes et Foyer des Jeunes)	Municipalité
Samedi 17	Repas des aînés	Municipalité
NOVEMBRE		
Vendredi 6	Concours de palets - Saint-Mars-la-Jaille	FCVLP
Mercredi 11	Commémoration	U.N.C. / Municipalité
Vendredi 13	Assemblée générale	Comité des Fêtes
Samedi 14	Soirée tartiflette	Foyer des Jeunes
DÉCEMBRE		
Vacances de Noël du 19/12 au 04/01/2027		
Samedi 12	Goûter de Noël	Municipalité
Dimanche 13	Chorale de Noël	APEL / OGE

VIDE GRENIER

BROCANTE

À L'ÉTANG DU PIN



Organisé par l'association Carp'o PIN

L'étang du Pin
Le champ Fleury
44540 Le Pin

8H00-18H00

Arrivée des exposants à partir
de 6h30, café offert.

Renseignements et réservations:
Cesbron Laurent : 06 16 81 52 49

Ac{corps}dons-nous : des animations autour du corps

Du 7 au 21 mars, le corps et ses ornements (tatouage, maquillage, mode...) seront mis en valeur dans un programme d'animations riche et inédit, ouvert à tous, dès 15 ans. Porté par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), via son réseau des bibliothèques, la commune de Vallons-de-l'Erdre et le SIVOM des communes du secteur de Riaillé, le temps fort Ac{corps}dons-nous – Décors pour des corps - revient pour une troisième édition.



Au programme :

Lundi 9 mars à 14h30 à la bibliothèque de Vallons-de-l'Erdre (Freigné), un atelier d'écriture pour jouer avec les mots et explorer le corps comme territoire d'expression.

Samedi 14 mars à 14h30 à la salle du Moulin de la Garenne à Pannecé, un atelier création d'accessoires en cuir avec Vanessa Lecoq de Mil Maroquinerie.

Mardi 17 mars à 19h30 à l'Orange bleue à Riaillé, une soirée rencontre « Réappropriation et sublimation du corps » avec Manon Paillettes (maquilleuse), Un soir de septembre (photographe) et Douces métamorphoses (tatoueuse).

Samedi 21 mars de 14h30 à 22h15 à l'espace Paul Guimard à Vallons-de-l'Erdre, une Place des créations avec VF compagny (tatouage éphémère), Diogo Pereira Nunes (champion du monde de coiffure), Itarixy - Florian Hamon (artiste transforming) et Manon Paillettes (maquilleuse). En soirée, la Nuit des métamorphoses avec un défilé des coiffures de Diogo Pereira Nunes, un solo circassien et transforming avec Itarixy pour finir avec un cabaret avec Divana Live et Alan Music Off, deux chanteurs transformistes locaux, qui revisiteront le répertoire des chanteuses françaises iconiques.

Et aussi, quatre expositions *Tatouages*, *Inks*, *Costumes de mariés* et *Portraits d'ailleurs* à découvrir dans les bibliothèques de Riaillé, Vallons-de-l'Erdre et Teillé.

Plus d'infos sur biblio.fil.pays-ancenis.com



Pays d'Ancenis Mobilités : une offre diversifiée

Besoin d'un vélo à assistance électrique ? De vous déplacer pour une formation ? La COMPA propose une offre de mobilités diversifiée pour les déplacements du quotidien. Découvrez-la sous l'appellation : *Pays d'Ancenis Mobilités* ou PAM !

Louer un vélo à assistance électrique

Grâce à la nouvelle plateforme pamvelo.pays-ancenis.com, prenez rendez-vous en ligne et retirez le vélo aux antennes d'Erdre et Loire Initiatives (ELI) à Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence et Riaillé.

Nouveauté : les entreprises, associations et communes peuvent désormais profiter de l'offre de location. Quant aux tarifs, ils n'ont pas changé : en fonction de la durée de location, ils varient de 20 à 35 € par mois.

Louer un scooter

Vous avez la possibilité de louer un scooter à tarif solidaire, via la plateforme pamscooter.pays-ancenis.com. La flotte, gérée par Erdre et Loire Initiatives (ELI) et financée par la COMPA, permet de vous déplacer sur le Pays d'Ancenis pour toute démarche administrative, rendez-vous de stage ou de formation... La COMPA garde les tarifs inchangés : 2,50 € par jour pour un forfait journalier de 50 kilomètres.

À NOTER : évolution de la gestion des transports scolaires

À compter de septembre 2026, la Région Pays de la Loire reprend la gestion des transports scolaires. Pour toutes vos démarches d'inscription, vous pourrez vous renseigner auprès d'Aléop dès mai/juin 2026.

Et aussi

Pour en apprendre plus sur les aménagements en cours (cyclables et en gare), la formation des plus jeunes à la pratique du vélo, le transport à la demande, le transport solidaire... rendez-vous sur pays-ancenis.com



©COMPA

Planter des haies bocagères

Vous souhaitez être accompagné pour la plantation de haies bocagères ? Comme chaque année, la COMPA propose un accompagnement à destination des agriculteurs, particuliers et communes.



Haies bocagères à Pannecé ©COMPA

La plantation de ces haies contribue :

- Au ralentissement des eaux de pluie,
- À la diminution des ruissellements,
- À l'infiltration de l'eau dans les sols,
- Au développement de la biodiversité.

Les plantations pourront être réalisées durant l'hiver 2026/2027 sur des zones naturelles ou agricoles.

Cette action est menée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire.

Date limite des demandes via le formulaire en ligne : 30 avril 2026.

Plus d'informations, convention et formulaire à retrouver sur pays-ancenis.com



Mission Locale du Pays d'Ancenis -

Forum job d'été et alternance

